

RAPPORT

1. Situation initiale

11 Mandat

La CFP a donné pour mandat au Groupe de travail Charnière Ecole – Formation professionnelle de «proposer l'organisation de colloques dans la perspective de créer, aux niveaux cantonal, régional et local, des organes charnières servant de maillon entre le premier cycle de l'école secondaire et le système de la formation professionnelle. La collaboration entre les représentantes et représentants du degré secondaire I et les acteurs principaux du système de la formation professionnelle devrait contribuer à

- l'échange régulier de vues entre les degrés secondaires I et II
- la compréhension réciproque des conditions respectives existant dans les deux systèmes de formation
- l'examen des problèmes d'interface dans une optique spécifique à la région
- la réalisation de projets pilotes régionaux.»

Le mandat se fonde sur "Interface/charnière entre école obligatoire et formation professionnelle", un document du projet de places d'apprentissage de la DBK qui a été élaboré dans le cadre du premier arrêté sur les places d'apprentissage. Ce document fait un état des lieux de la situation de départ:

- ni l'école obligatoire ni la formation professionnelle ne sont à blâmer des insuffisances apparues dans la phase de transition d'un système à un autre. Les difficultés évoquées dans leurs grandes lignes ne sont pas non plus à rapporter à des déficits ou à des erreurs d'un des deux systèmes ou des deux à la fois.
- l'occupation des places d'apprentissage est une décision qui relève davantage de la politique du personnel de l'entreprise concernée que du choix délibéré de vouloir former quelqu'un.
- les mesures d'amélioration au niveau de l'interface doivent s'orienter en fonction des besoins spécifiques d'une région, d'un groupe cible ou d'une situation particulière et leur mise en œuvre doit être simple.
- le besoin se fait sentir à la fois de mettre à disposition le savoir-faire existant et de soutenir les régions ou acteurs qui se chargent des plates-formes régionales.

12 Composition du groupe de travail

Le groupe de travail est constitué de représentantes et de représentants du domaine de l'école obligatoire et de la formation professionnelle, provenant de toutes les régions du pays. Ces 13 personnes sont en relation directe ou indirecte avec la problématique du passage de l'école obligatoire à la formation professionnelle. Ce sont des enseignantes et enseignants, des représentantes et représentants de l'administration de la formation, de l'orientation professionnelle, des associations professionnelles et des cours d'introduction.

13 Définition de la mission

Pour l'AGVB, sa mission consiste à:

- analyser l'état actuel de la charnière Ecole – Formation professionnelle en se fondant sur des études, des rapports, des déclarations de personnes concernées au premier chef et des projets,
- proposer et/ou mettre en oeuvre des mesures.

2. Activités

21 Réunions de travail

L'AGVB s'est réuni six fois (6.2./29.4./27.9.2002; 29.4./2.7./22.10.2003). Le groupe a planché sur les problèmes et les diverses propositions de solutions concernant la charnière Ecole – Formation professionnelle. Sa réflexion a suivi en premier lieu la question des possibilités et des nécessités de pilotage à la charnière. Les thèmes marquants ont été la création de réseaux et leur impact, les questions systémiques inhérentes à la formation, les formes que prennent les offres passerelles et le semestre de motivation, sans oublier les questions des divers tests. Les discussions, alimentées par des études, des rapports, des évaluations et des expériences personnelles, ont abouti à un catalogue de constatations, d'évaluations ou de déterminations d'objectifs et de mesures envisageables selon différentes caractéristiques à la charnière Ecole – Formation professionnelle (voir ANNEXE III). Un modèle a été esquissé en parallèle, qui met en évidence la manière dont le passage de l'école obligatoire à la formation professionnelle pourrait être mieux piloté pour faciliter ce passage aux élèves qui n'arrivent pas à passer directement de l'école obligatoire à la formation professionnelle.

22 Entretiens

Certains membres de l'AGVB ont eu des entretiens sur la nécessité d'une intervention avec des experts provenant de divers cantons et des conférences régionales de la CDIP. De même, deux groupes ont été invités à s'exprimer sur différents thèmes spécifiques.

23 Documents de référence

L'AGVB a collecté des études, des rapports et des évaluations et a dressé des listes des produits et projets existants. Ce matériel a toujours été transmis aux personnes intéressées, sans suivre néanmoins une systématique particulière.

3. Résultats

31 Activités du groupe de travail

Au cours de ses activités, l'AGVB a dû admettre qu'il n'avait qu'une influence restreinte sur les institutions cantonales. Les experts des cantons ont constamment mis en exergue qu'ils étaient parfaitement capables de créer des réseaux, de s'attaquer aux problèmes des interfaces et même de les résoudre.

32 Activités dans d'autres milieux

1. La situation des places d'apprentissage a été le moteur principal d'initiatives cantonales sous forme de projets dans le cadre de l'arrêté sur les places d'apprentissage II et de mesures relatives à la problématique des interfaces. C'est dans ce contexte que les cantons ont créé des réseaux intercantonaux et cantonaux.
2. La Task force „Places d'apprentissage 2003“ de l'OFFT a élaboré des principes à l'intention du domaine de la formation professionnelle. Elle a proposé un catalogue de mesures qui encourage à aborder avec la CDIP le problème des interfaces entre les degrés secondaire I et II (ANNEXE V).
3. Pour sa part, la CDIP envisage, dans son Plan d'action Mesures consécutives à PISA 2000, des mesures destinées à l'école obligatoire, qui concernent également le problème des interfaces (par ex. HarmoS, concept linguistique).

33 Intervention nécessaire

Les initiatives déployées sur le plan national par les différentes autorités pour l'interface école obligatoire – école professionnelle rendent d'autant plus urgentes la coordination des mesures prévues et surtout leur mise en œuvre systématique. Cette tâche incombe avant tout aux organes de décision cantonaux.

Les trois-quarts des jeunes qui arrivent à la fin de la scolarité obligatoire réussissent à entrer directement dans une formation consécutive au degré secondaire II. C'est la raison pour laquelle les mesures envisagées devraient se concentrer sur les jeunes qui ne peuvent commencer une formation les menant à une qualification professionnelle qu'après avoir suivi une formation de transition pendant un à deux ans. Il y a lieu de chercher des voies permettant de réduire le nombre de jeunes ayant besoin de ces passages indirects. Par ailleurs, il convient de mettre en évidence les manières de mieux orienter ce passage et de mieux prendre en compte les solutions transitoires dans une formation professionnelle initiale. Il faut éviter la prolongation de la formation initiale et ancrer dans la systématique de la formation les offres existantes telles que les offres passerelles et les semestres de motivation (ANNEXE VI).

4. Propositions

La CFP prend connaissance du rapport intermédiaire de l'AGVB.

Un type intégral de formation d'une durée de deux ans, destiné au passage école obligatoire – école professionnelle, doit être créé et ancré dans la systématique de la formation. Ce type de formation établit un lien entre les objectifs de l'école obligatoire et ceux de la formation professionnelle. Il doit être accessible uniquement aux apprenants qui, pour des raisons socioculturelles, pour des caractéristiques de leur personnalité et en fonction de leurs résultats scolaires, auront des difficultés particulières à réussir du premier coup le passage de l'école obligatoire à la formation professionnelle. Le modèle doit également mettre en évidence comment les jeunes qui passent directement de l'école au monde du travail peuvent suivre une formation parallèlement à leur emploi. Lors d'une formation professionnelle commençant plus tard, ces jeunes doivent avoir suffisamment de connaissances scolaires pour réussir leur passage à la formation professionnelle.

Dans un cadre organisationnel approprié, l'OFFT, la CDIP et la plate-forme de la formation professionnelle – avec le concours de l'office fédéral IMES – composent un catalogue de mesures proposant des possibilités concrètes d'améliorer de façon durable l'interface école obligatoire – formation professionnelle.

Les conférences régionales de la CDIP, en collaboration avec les cantons et selon les besoins spécifiques de chaque région, transposent de façon coordonnée le catalogue de mesures dans leurs propres projets. L'OFFT, la CDIP et la plate-forme de la formation professionnelle leur apportent leur soutien et de leur côté, les conférences régionales de la CDIP constituent les organes nécessaires à ces activités.

Les conférences régionales de la CDIP, en collaboration avec les organisations régionales du monde du travail, mettent sur pied des réunions d'information et de travail sur des sujets choisis en relation avec l'interface école obligatoire – formation professionnelle.

Mesures particulières prioritaires:

Les conférences régionales de la CDIP élaborent un concept général pour l'enseignement des langues en suivant les recommandations de la CDIP (et avec la participation de la formation professionnelle).

L'OFFT veille à ce *qu'un* seul service fédéral soit chargé de l'évaluation et du règlement du financement des offres passerelles et des semestres de motivation.

Les organisations du monde du travail (plate-forme de la formation professionnelle) mettent sur pied des colloques régionaux concernant la problématique de la sélection et émettent des recommandations à l'intention des entreprises formatrices.

A plus long terme, il conviendra de réexaminer l'articulation en divers types de formation que connaît le degré secondaire I et de la réorganiser en fonction des résultats de l'évaluation.